

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL

PUBLICS ET INSTITUTIONS – U4

SESSION 2022

Durée : 4 heures

Coefficient : 5

Matériel autorisé.

Aucun matériel n'est autorisé

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Le sujet comporte 11 pages, numérotées de 1/11 à 11/11.

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL	Session 2022	
Publics et Institutions – U4	Code : SPE4PI M	Page : 1/11

« En décembre dernier, l'Union sociale pour l'habitat dénombrait un peu moins de 5 millions de logements sociaux sur le territoire français. [...] il existe encore beaucoup de préjugés sur le logement social. Ceux-ci persistent fortement dans l'opinion publique au vu de la mauvaise réputation qu'ils avaient et qu'ils ont toujours [...] Toutefois, il est important de constater que le logement social évolue et qu'il met beaucoup de projets en œuvre pour changer son image face aux yeux de la population (rénovation des logements et des quartiers, mixité sociale, ...). Pour l'y aider, l'État promulgue de nombreuses lois afin de faire changer les choses. »

Source : Union-Habitat.fr - les préjugés du logement social français –
17 mars 2021 – Consulté le 29/09/2021

Question 1

1.1 Présenter les caractéristiques des locataires du parc social.

1.2 Montrer que l'étude de ces caractéristiques vient contredire certains préjugés.

Question 2

Au regard des caractéristiques des usagers du parc social, les pouvoirs publics ont défini une politique de la ville afin de répondre à leurs besoins.

Expliquer en quoi cette politique est une politique transversale.

Question 3

Montrer que le projet « Cité SWAG » illustre la transversalité de la politique de la ville en faveur des locataires du parc social.

Barème

Question 1.1 : 10 points

Question 1.2 : 6 points

Question 2 : 12 points

Question 3 : 6 points

Expression – composition : 6 points

Liste des annexes

Annexe 1 – Caractéristiques des locataires de logement social pages 4 à 6

Extraits « 11 millions de personnes sont locataires d'un logement social ».

INSEE Première n°1715 – Octobre 2018.

Annexe 2 - Graphique représentant la répartition des attributaires de logement social selon leur revenu en 2017page 7

Extrait « Plus on est pauvre et moins on a de chances d'accéder au logement social »

Banque des territoires - 15 juin 2020.

Annexe 3 – Préjugés sur le logement socialpage 8

Extraits « Le logement social : des représentations aux réalités ».

Karine Meslin et Loïc Rousselot – Edité par CARENE, Saint Nazaire – 2016.

Annexe 4 – Politique de la ville pages 8 à 9

Extrait « Document de politique transversale – Projet de loi de finances pour 2021 – Ville ».

Ministre de la cohésion et des territoires et des relations avec les collectivités territoriales – 2021.

Annexe 5 – Cité SWAG..... pages 10 à 11

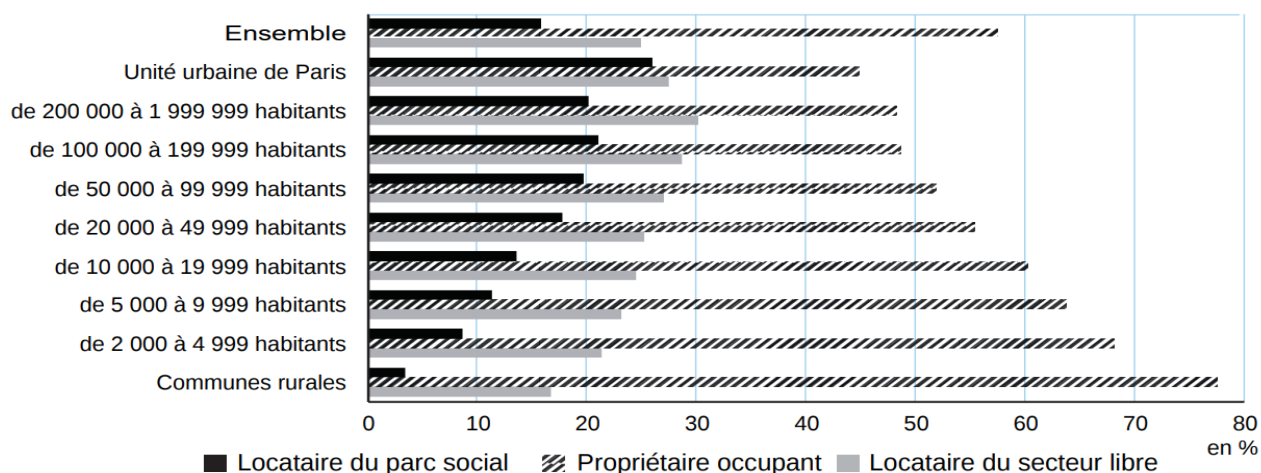
Cité SWAG : 1 jeune/1 entreprise.

Résovilles - Consulté le 21 juin 2021.

Annexe 1 - Caractéristiques des locataires de logement social
« 11 millions de personnes sont locataires d'un logement social¹ »

(1) Un logement social est un logement destiné, à la suite d'une initiative publique ou privée, à des personnes à revenus modestes qui auraient des difficultés à se loger sur le marché privé.

Document 1 : statuts d'occupation des logements selon la taille de l'unité urbaine

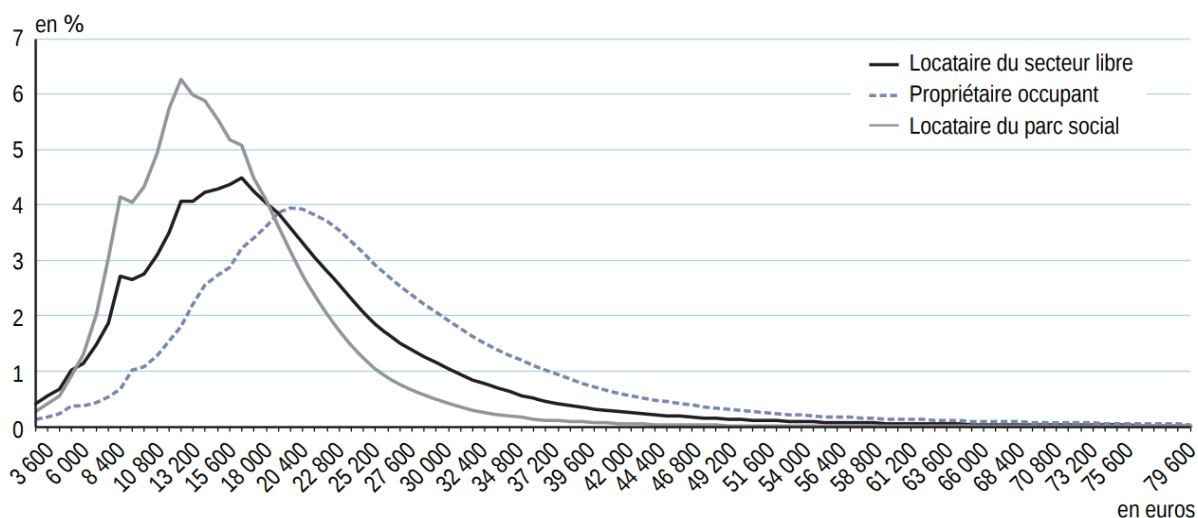


Champ : France métropolitaine.

Lecture : parmi les personnes de référence habitant dans l'unité urbaine de Paris, 26 % vivent dans un logement social.

Unité urbaine de Paris : unité urbaine française centrée sur la ville de Paris.

Document 2 : distribution des niveaux de vie en fonction du statut d'occupation



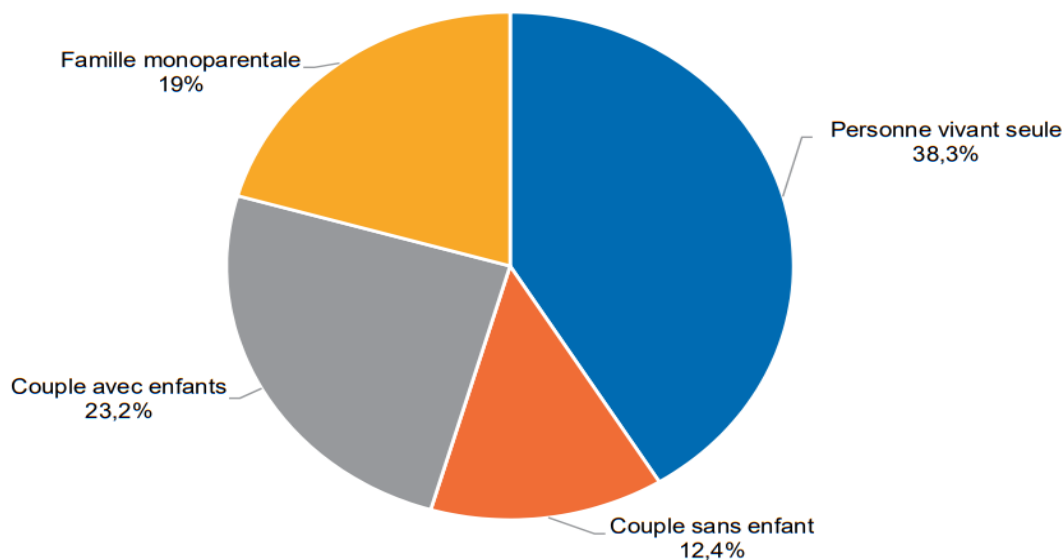
Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : 6 % des locataires du parc social ont un revenu annuel de 10800 euros.

Niveau de vie : il est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unité de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Source : Fidéli 2016.

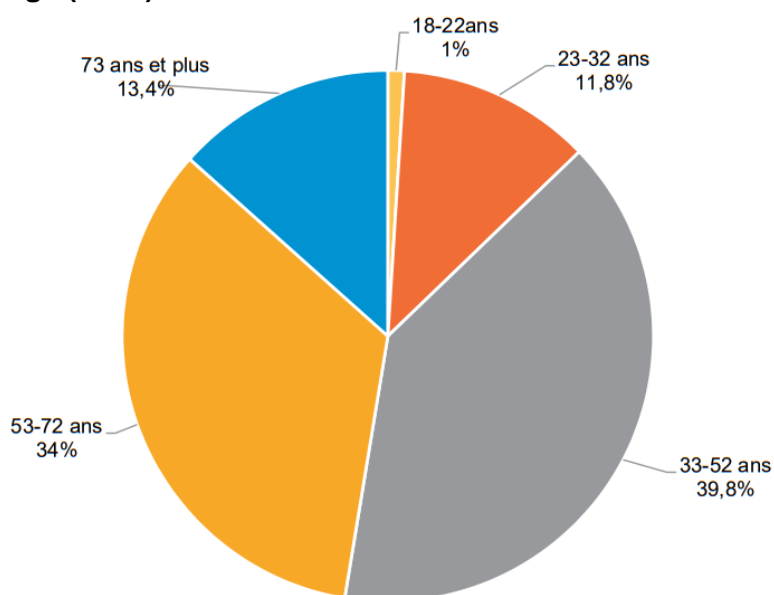
Document 3 : répartition des locataires du parc social selon la situation familiale (en %)



Champ : France métropolitaine.

Source : adapté de Fidéli 2016.

Document 4 : répartition des locataires du parc social selon l'âge de la personne de référence du ménage (en %)



Champ : France métropolitaine.

Personne de référence : parmi les déclarants principaux des foyers fiscaux qui vivent dans le logement, la personne de référence est celle qui déclare le plus haut revenu.

Source : adapté de Fidéli 2016.

Document 5 : les prestations sociales pour les locataires des logements sociaux

Les habitants des logements sociaux bénéficient plus souvent de prestations sociales, qu'elles soient familiales ou liées au logement. Ainsi, 56 % des habitants du parc social touchent des prestations logement, contre 33 % pour les locataires du secteur libre. [...]

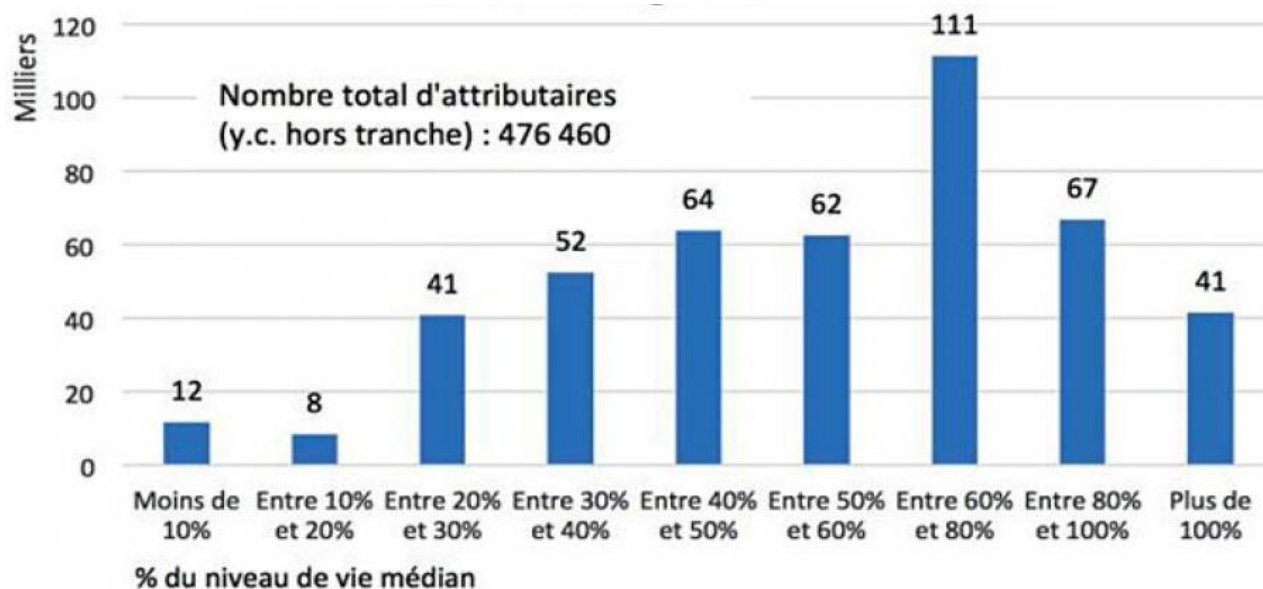
Les locataires des logements sociaux touchent également plus souvent des minima sociaux : 32 % contre 17 % pour les locataires du secteur libre et 6 % pour les propriétaires occupants. [...]

Le pourcentage de ménages, dont au moins un des deux référents fiscaux touche les allocations chômage, est de 24 % dans le parc social, contre 21 % dans le secteur libre et 13 % pour les propriétaires occupants. Par ailleurs, les ménages avec enfants percevant des prestations familiales représentent 68 % des locataires du parc social, 61 % des locataires du secteur libre et 51 % des propriétaires occupants.

Le bénéfice de prestations familiales n'étant pas toujours conditionné au revenu du ménage (contrairement au montant qui lui en dépend), la proportion de bénéficiaires diffère assez peu selon le statut d'occupation. En revanche, les montants perçus par les bénéficiaires représentent en moyenne une part plus importante du revenu disponible des ménages du parc social qui en bénéficient (16 %) que de ceux logés dans le secteur libre et des propriétaires occupants qui en bénéficient (respectivement 12 % et 8 %).

Source : *INSEE Première – n°1715 – Octobre 2018*
« 11 millions de personnes sont locataires d'un logement social »

Annexe 2 - Graphique représentant la répartition des attributaires de logement social selon leur revenu en 2017



Source : SNE, France entière (y.c. DOM)

Note de lecture : sur les 476 460 locataires du parc social, 12 000 attributaires ont un revenu inférieur à moins de 10 % du niveau de vie médian.

Annexe 3 - Préjugés sur le logement social

Extraits « Le logement social : des représentations aux réalités » (Carène, St Nazaire)

« Le logement social, c'est pour les pauvres »

Derrière l'association entre une frange de la population (les pauvres) et un type de logement (le logement social) se dissimulent des argumentaires aux objectifs divergents et des visions tronquées de la réalité.

Certains élus et administrés considèrent le logement social comme un terreau de pauvres, ce qui crée une certaine distance à son égard. En témoignent les résistances d'une partie des maires de France face à la loi SRU et aux nouvelles constructions réalisées dans le cadre de la rénovation urbaine, ou les résistances des riverains, propriétaires et locataires, lorsqu'ils sont informés de la construction de logements sociaux à proximité de leur lieu de résidence. L'arrivée du logement social est spontanément associée à l'arrivée d'une population paupérisée. La pauvreté énoncée ne s'adosse pas à une définition précise en lien avec les ressources économiques des ménages. Elle prend des visages multiples et recouvre des situations disparates - familles monoparentales, familles nombreuses, immigrés, « cas sociaux » qui auraient, pour point commun, d'avoir des problèmes et d'en poser.

Source : extraits « le logement social : des représentations aux réalités »
Karine Meslin et Loïc Rousselot – Edité par CARENE, Saint Nazaire

Annexe 4 - Politique de la ville

La politique de la ville a pour objectif de réduire les écarts de développement entre les quartiers urbains défavorisés et les autres territoires et d'améliorer les conditions de vie des habitants de ces quartiers. Touchant 5,4 millions d'habitants, dont 15 % sont des jeunes, la politique de la ville concerne 1 514 quartiers répartis dans 859 communes, en métropole et dans les Outre-mer, qui concentrent des difficultés économiques et sociales importantes (chômage, pauvreté, insécurité, enclavement, etc.).

Elle est conduite par l'État en partenariat avec les collectivités territoriales et de nombreux acteurs socio-économiques, particulièrement à l'échelon local. Elle fait partie des priorités d'action de l'État et du Gouvernement, avec une feuille de route adoptée en conseil des ministres le 18 juillet 2018, (« mobilisation nationale pour les habitants des quartiers ») et présentée par le ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales et le secrétaire d'État placé auprès de lui, après neuf mois de co-construction avec les parties prenantes au niveau national et local.

Cette feuille de route énonce une quarantaine de mesures engageant tous les ministères à rétablir l'équité territoriale en faveur des habitants des quartiers. [...]

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit diverses dispositions permettant d'outiller ce cadre d'intervention :

- une géographie prioritaire qui définit les périmètres d'intervention (1 514 quartiers prioritaires de la politique de la ville - QPV) basés sur un quadrillage fin des territoires ;
- [...] 435 contrats de ville, pour la plupart intercommunaux, signés en 2015 et prorogés jusqu'en 2022 par la loi de finances 2019. [...] Conclues entre l'État et ses établissements publics, l'intercommunalité, les communes, le département et la région, ainsi que les autres acteurs institutionnels (organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques...), ils formalisent l'ensemble des engagements des signataires au bénéfice des habitants des quartiers ;
- un nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) avec 480 projets au total (216 d'intérêt national et 264 d'intérêt régional). [...]

RÉCAPITULATION DES AXES, SOUS-AXES ET OBJECTIFS DE PERFORMANCE

AMÉLIORER L'HABITAT ET LE CADRE DE VIE

OBJECTIF DPT-128 : Maintenir l'offre de logements sociaux dans le cadre du nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU)

OBJECTIF DPT-132 : Promouvoir la mixité sociale au sein des agglomérations et des intercommunalités

OBJECTIF DPT-140 : Améliorer et adapter la qualité du parc privé

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'ACCÈS À L'EMPLOI

OBJECTIF DPT-167 : Favoriser un développement économique diversifié dans les quartiers défavorisés

OBJECTIF DPT-143 : Favoriser l'accès et le retour à l'emploi en quartier prioritaire de la politique de la ville par une mobilisation des contrats

PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE ET DÉVELOPPER LA CITOYENNETÉ

OBJECTIF DPT-146 : Réduire l'insécurité sous toutes ses formes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

OBJECTIF DPT-192 : Faire respecter l'école, ses obligations et réduire la violence scolaire dans les quartiers défavorisés

OBJECTIF DPT-164 : Répondre de manière adaptée aux besoins de médiation sociale dans les quartiers défavorisés

OBJECTIF DPT-162 : Développer une réponse de qualité aux besoins d'information juridique des citoyens dans les quartiers prioritaires politique de la ville (QPV)

PROMOUVOIR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES

OBJECTIF DPT-368 : Accroître les chances de réussite éducative des élèves dans les quartiers défavorisés

OBJECTIF DPT-163 : Améliorer l'encadrement et le soutien aux élèves dans les établissements situés dans les quartiers défavorisés

OBJECTIF DPT-165 : Développer l'insertion sociale par une plus grande pratique du sport

OBJECTIF DPT-166 : Favoriser un accès équitable à la culture notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle

OBJECTIF DPT-3055 : Favoriser l'engagement et la mobilité des jeunes

Source : *document de politique transversale projet de la loi de finances pour 2021 Ville – Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.*

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL		Session 2022
Publics et Institutions – U4	Code : SPE4PI M	Page : 9/11

Cité SWAG (Smile Word And Games) est le nom d'une action menée par un bailleur social, Silène Habitat, dans les quartiers nord de la ville de Saint-Nazaire en Loire-Atlantique avec comme objectif de mobiliser des acteurs économiques aux enjeux des jeunes des quartiers. Dans ces quartiers, des dysfonctionnements avaient été repérés depuis un certain temps : nombreuses dégradations, occupation des halls d'immeubles... Le contact entre les salariés de Silène et les jeunes était coupé.

L'engagement du bailleur

L'équipe de Silène Habitat de Saint-Nazaire Nord s'est concertée pour mettre en place un plan d'action afin de lutter contre ces désagréments. Ils ont donc pris la décision, en 2016, d'agir à leur niveau pour améliorer les conditions de vie des habitants. Faisant appel à des éducateurs de rue [...].

Tendanciellement, ces jeunes se disaient victimes de discrimination à l'emploi, notamment par le bailleur et ses prestataires. Le bailleur expose alors son envie d'agir pour sortir de cet engrenage « sentiment de discrimination / dégradations / violences ».

Les jeunes quant à eux, proposent d'organiser un tournoi de foot. Dès le début de Cité SWAG, l'emploi et la formation ont donc été repérés comme causes principales du « mal-être » des jeunes sans activité et qui occupent les halls d'immeubles. En s'appuyant sur son réseau, Silène a choisi de développer une action innovante, qui profite aux habitants du quartier. Partenaires, entreprises, institutionnels, tous ont été mis à contribution pour concevoir une action au plus près des jeunes.

Une action pensée en direction des jeunes

L'objectif : soutenir les jeunes en perte de repères, les aider à reprendre confiance en eux et reprendre contact avec le monde professionnel. L'idée est de créer des passerelles entre le monde de l'entreprise et les jeunes du quartier en faisant se rencontrer des entrepreneurs et des jeunes lors de « job-dating ».

Le but est d'offrir à chaque jeune un « coaching » personnalisé avec un chef d'entreprise, pour l'aider dans sa recherche d'emploi ou de formation, lui redonner confiance, mettre à disposition le réseau du professionnel, et plus simplement donner de l'information sur les métiers pour ces jeunes. [...]. Les jeunes de 16 à 30 ans ont été invités à participer à trois demi-journées sportives, au printemps 2016. Ces matchs de football ont été l'occasion de faire connaître Cité SWAG tout en créant du lien entre les jeunes. Une première relation privilégiée s'est ainsi nouée entre Silène et les habitants, permettant de valoriser les job-dating organisés avec les entreprises. [...]

Un projet porté par les acteurs locaux.

La dimension partenariale du projet est prégnante au vu du nombre de rencontres. L'ancrage territorial est très important, de nombreux acteurs locaux ont répondu présents à l'appel de Silène : la Préfecture de Loire- Atlantique, le Département, la Communauté d'Agglomération (CARENE), la Ville (service RH, Mission Jeunesse, service des Sports), Pôle Emploi, la Mission Locale, Face Loire-Atlantique, Cap Emploi, l'APEC, l'ADPS, les Maisons de Quartiers, PLIE de l'agglomération nazairienne, etc. 70 entreprises étaient présentes lors de la première édition, essentiellement dans le domaine du BTP (bâtiment) , mais aussi dans l'industrie et les services.

Quel bilan ?

Au terme de cet événement, le bilan s'avère déjà très positif. Sur la phase emploi, 190 jeunes ont participé à l'action. Parmi eux, une centaine ont obtenu un contrat de travail (CDD, CDI, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) ou un stage. Les niveaux d'études des participants sont variés, allant de la 3^{ème} à bac +5. [...] Silène a quant à elle constaté une baisse significative des dégradations : au bout d'un an, elles n'étaient plus que de 45 000 € contre 300 000 € avant Cité SWAG. Depuis juin 2016, elle n'a pratiquement plus aucune dégradation sur les quartiers [...].

Quelles perspectives ?

Après cette première expérience réussie tant à la fois pour les jeunes que pour Silène, les acteurs ont souhaité poursuivre leur engagement en prolongeant Cité SWAG en 2017, en l'étendant aux quartiers ouest de Saint-Nazaire.

En 2018, pour répondre aux attentes des filles qui étaient moins impliquées dans les matchs de foot, des tournois de basket ont été créés. Autre nouveauté, le développement d'un partenariat avec la Mission Locale pour prendre le relais sur les questions « emplois ».

À retenir

- Une mobilisation des entreprises autour des questions de l'emploi et de l'insertion des jeunes.
- Une action partenariale qui mêle des acteurs à la fois privés et publics, permettant de s'appuyer sur les savoir-faire des acteurs impliqués.
- Un projet construit et pensé par et pour les habitants.
- Une implication des entreprises dans la durée.

Source : RESOVILLES – « Cité SWAG »

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL		Session 2022
Publics et Institutions – U4	Code : SPE4PI M	Page : 11/11